

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 24 MARS 2017
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Michaël DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD.

ABSENTE EXCUSEE : Clare VERNIN (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN)

ABSENTS : Nicolas OSSEDAT, Jean Michel BRISSAY-CHATRE,

1/ VOTE DES BUDGETS : M14 et M49 pour 2017

Les budgets 2017 de la commune (M14) et du service assainissement (M49) sont votés en équilibre pour :

M14 / COMMUNNE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 475 958.64	1 475 958.64
INVESTISSEMENT	397 914.65	397 914.65

M49/ ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	154 321.70	154 321.70
INVESTISSEMENT	319 318.82	319 318.82

2/ TARIFS ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs assainissement de 2016 soit 1.30 €/m3 rejeté et 30 € pour l'abonnement.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à déposer un dossier auprès l'Agence de l'Eau en vue d'obtenir une aide financière pour :

- La remise en état du déversoir d'orage situé rue de Thiers selon un devis établi par l'entreprise SADE pour un montant de 4 694.00 € HT ;
- La réalisation d'une tuyauterie inox faisant fonction de clapet anti-retour sur la conduite implantée au-dessus du dégraisseur et longeant la passerelle selon un devis établi par l'entreprise SUEZ pour un montant de 4 178.00 € HT

4/ PROJET ACCUEIL DE JOUR : SOUTIEN AUX AIDANTS ET AUX MALADES

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier « d'accueil de jour » élaboré par l'Association Avenir Santé en Pays d'Urfé (présidée par le docteur Joël RICHARD) et par des porteurs professionnels locaux.

Ce dossier est également soutenu par les conseillers départementaux du canton, l'EHPAD et la municipalité de St Just en Chevalet. La CCPU n'y est pas opposée (interrogée car potentielle partenaire et propriétaire des locaux ciblés).

Cette structure permettrait l'accueil en journée des personnes souffrant de pathologie type ALZHEIMER ou apparenté et permettrait bien évidemment un accompagnement des aidants. Elle serait rattachée à l'EHPAD.

Pascal PONCET fait le compte rendu d'une réunion qui s'est tenue à St Just le mardi 21 mars et à laquelle il a participé avec les partenaires cités ci-dessus et l'interlocutrice référente élue du conseil départemental accompagnée du directeur du service concerné.

Il indique que, suite à un appel à projets lancé par le département, le projet du territoire n'a pas été retenu (voire examiné). Un accueil de jour itinérant autour de BOEN a été choisi sachant, que le projet local n'aurait pas été déposé dans les bonnes conditions de temporalité ce qui a interrogé l'assemblée et particulièrement le docteur RICHARD.

Les élus du département présents vont demander si un nouvel appel à projets ne pourrait pas être lancé.

L'installation de cet « accueil de jour » pourrait se faire à toute proximité de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), dans la partie du bâtiment restant à réhabiliter. Une partie du rez-de chaussée donnant sur le parc de l'ancienne maison de retraite serait pressentie. L'accueil intégrerait plus globalement le projet de maison des services porté par la CCPU mais soumis aux conditions évoquées au précédent conseil (voir CR du précédent conseil au chapitre « questions diverses » : obtention de subventions au titre de la DETR et du CAR /Contrat Ambition Région).

Autre solution évoquée lors du présent conseil : si la DETR n'était pas obtenue, utiliser la totalité du reste à partager entre les communes de la CCPU du « Contrat Ambition Région »(CAR) pour le projet d'accueil de jour (mais faut-il encore, pour cela, qu'un nouvel appel à projets soit relancé précise le Maire et l'accord des communes membres pour le CAR).

Le site et le projet ont vraiment des atouts indiscutables rajoute le Maire : Proximité MSP, ADMR, EHPAD, Parc, implantation possible en RDC du bâtiment, Stationnement, cœur de village ...

5/ INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de deux réunions à venir portant sur l'intégration de la commune au sein d'un nouvel établissement public de coopération intercommunal (EPCI). Tous les communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, du Val d'AIX et de la COPLER sont concernées :

- une réunion de travail fixée le 31 mars 2017 à 14 h 00 pour St Just, au cours de laquelle les maires, accompagnés d'un élu de chaque commune seront reçus (par petits groupes de 3 à 4 communes). C'est un cabinet d'études spécialisé qui recevra les élus précités. Il s'agira d'une prise de contact et d'échanges quant aux motivations des choix des uns et des autres. Sera également abordé le processus prévu pour le rendu des conclusions du bureau spécialisé dans la perspective d'intégration d'un nouvel EPCI au 1^{er} janvier 2018. D'autres sujets pourront certainement déjà être évoqués.

- une réunion le 07 avril 2017 à laquelle tous les élus des trois EPCI cités seront invités et au cours de laquelle une restitution des travaux et réflexions réalisés sera faite.

6/ FROMAGERIE DES PAYS D URFE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le permis de construire déposé par Monsieur GENIN en vue de l'extension de la fromagerie est en fin d'instruction et que la date de la signature de la vente du terrain communal permettant cette extension est fixée au 21 avril 2017.

Par ailleurs, il souligne que la société a été récompensée au Salon de l'Agriculture par la médaille de Bronze pour leur fromage « gaperon ». Le conseil municipal adresse ses félicitations à la fromagerie.

7/SYNDICAT LA BOMBARDE:DEMANDE ADHESION COMMUNES DE PINAY et ST JODARD

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, favorable à l'adhésion au Syndicat des Eaux de la Bombarde, des communes de PINAY et SAINT JODARD.

8/ « BIEN VIVRE EN PAYS D'URFE » – EOLIEN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale, l'assemblée générale de l'association « Bien Vivre en Pays d'Urfé » qui aura lieu le 14 avril 2017 à 19 heures à la salle ERA.

Il indique que bon nombre de communes du secteur sont désormais sollicitées notamment pour l'implantation d'un projet de **30** éoliennes. L'inquiétude est encore plus grande...

9/ PROJET JEUNES : CONSEIL DEPARTEMENTAL / ASSE KIDS

Pascal PONCET explique que la commune a reçu un courrier co-signé par le Président de l'ASSE et par le Président du Conseil Départemental.

Bernard MEIER explique à l'assemblée municipale qu'il a, par la suite, reçu une personne du Conseil Départemental venue présenter le projet ASSE KIDS visant à installer, pour une journée, le bus « des Verts » au stade du Verdillé ainsi que de nombreuses installations et jeux autour du thème du football. Des activités seront donc proposées aux enfants le 24 mai 2017 de 9 heures à 17 heures. (Ouvert à tous)

Une large publicité sera faite (1000 flyers et 100 affiches : Noirétable, St Germain Laval, St Just et les communes de l'ex canton, écoles, ALSH...) Une célébrité du football pourrait-être présente.

10/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal accorde à l'unanimité :

- une subvention de 1360.00 € à la Mission Locale du Roannais, montant défini en fonction du nombre de jeunes reçus en 2016 : 16 personnes de la commune de moins de 26 ans ont été accompagnées dans leurs démarches vers l'emploi (chaque année la commune participe pour disposer de ce service important)

- une subvention au Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine dont le siège est sur la commune et dont la commune est membre par l'achat d'un encart publicitaire de 50 € sur la prochaine gazette.

11 / QUESTIONS DIVERSES

En questions diverses, il est abordé divers sujets :

-Bibliothèque municipale : le rapport annuel des bibliothèques municipales a été déposé en mairie par les bénévoles et est à disposition des élus qui souhaitent le consulter.

-Ecole publique : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé aux représentants des parents d'élèves de l'Ecole Publique suite au compte rendu du conseil d'école du 14 mars dernier résumé par Madeleine VEILLAS. (Présents au conseil d'école pour la commune : Madeleine Veillas, Clare Vernin, Michel Compagnat)

Au sein de ce courrier il est indiqué que les élus municipaux se rendront sur place pour examiner certaines situations évoquées. (Vitrage, stationnement vers anciens logements de fonction, ...) Ils organiseront ensuite un point avec les parents d'élèves.

- Bâtiment « l'Atelier du D8 » : Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il adresse ce jour à la DDT concernant le foin provisoirement stocké dans le bâtiment en cours de construction aux Aubarres et destiné initialement à accueillir une entreprise de serrurerie-métallerie selon le permis de construire déposé en 2010 par la SCI La Bohême.

Il s'agit de mesurer la prise de risque de la commune eu égard aux matériaux stockés, aux caractéristiques du réseau de défense incendie de ce secteur ne prenant pas en compte ce genre de stockage, à la destination de la zone déjà urbanisée. La municipalité se dit prête à « dépanner »

encore quelques temps dans la mesure où la responsabilité des élus et de la commune ne se retrouverait pas engagée.

- Cartes Nationales d'Identité (CNI) : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle procédure de délivrance des cartes nationales d'identité en place depuis le 21 mars.

La mairie n'est plus habilitée à instruire et recevoir les demandes qui sont traitées désormais comme les passeports, dans des mairies équipées d'un dispositif spécial (Noirétable, Renaison, Roanne...). Toutefois, la commune de Saint Just en Chevalet s'est portée candidate pour aider ses administrés à faire leur pré-demande en ligne. Ce service sera disponible prochainement ; la population en sera informée par un article dans la presse ou par une communication municipale.

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier d'Yves NICOLIN confirmant l'octroi à la commune de 5000.00 € au titre de sa réserve parlementaire sollicitée par la commune pour le réaménagement de la réserve incendie d'Arpheuille. Remerciements.

Pour les législatives, Monsieur NICOLIN et la candidate informe qu'ils seront sur la commune, avec leur bus de campagne le 22 mai à 11 h 30 et à la salle ERA pour une réunion publique le 30 mai à 20 heures.

Sénatoriales :

Monsieur Jean Claude TISSOT organise, en tant que candidat, une rencontre en mairie le 30 mars 2017 à 20 h 30.

- Travaux pont de Combre : Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus un courrier de la DDT informant la commune des travaux qui vont être effectués sur le pont de franchissement du cours d'eau le Boen au Pont de Combre. (enduits, barbacanes ...)

- SIEL : les élus sont invités au « Salon de l'Eclairage public & Intérieur » le 31 mars 2017 à Montrond les Bains.

- Stagiaire : Monsieur le Maire informe que la commune accueille pour une durée d'une semaine un jeune stagiaire à l'unité technique (du 27 mars au 31 mars 2017).

- Gîtes : Monsieur le Maire informe les élus des journées portes ouvertes des gîtes dans la Loire : un sur la commune de la Tuilière et un sur la commune de Chérier.

- Pays Roannais : Monsieur le Maire fait également part de son entretien avec un journaliste du pays roannais afin en vue de la parution d'un article ayant principalement pour thème la défense des intérêts de la commune de Just en Chevalet et de la région, les atouts...

- Territoire « zéro chômeurs » : Mickaël DAUSSY et Uriel GONARD, conseillers municipaux dressent le compte rendu de la réunion « territoire zéro chômeur » à laquelle ils se sont rendus le 14 mars dernier à Saint Romain d'Urfé.

- Comité des fêtes : Emmanuelle BARLERIN communique la date de l'assemblée générale du comité des fêtes :

31 mars prochain à 20 h 30. Elle rappelle que tout le monde est bienvenu pour aider à l'organisation notamment de la fête patronale.

- Prochain conseil : Monsieur le Maire clôt la séance en rappelant le conseil municipal extraordinaire du lundi 03 avril prochain à 20 heures destiné à retenir l'exploitant du : SNACK/CAMPING/ TENNIS/ MINI-GOLF conformément à la procédure très encadrée et complexe, lancée il y a plusieurs mois.

La séance est levée à 23 heures